

Le cheval de trait revient

Convaincu que le cheval et l'agriculteur bio sont faits pour s'entendre, Le Relay Saint-Yves, situé à Prissac, dans l'Indre, vient de convertir deux hectares en maraîchage bio. Des formations y sont proposées pour apprendre à travailler avec les races percheronne et trait d'Auvergne.

La SARL Le Relay Saint-Yves a été créée dans le but de promouvoir l'utilisation des chevaux de trait. Deux hectares du domaine agricole viennent d'être certifiés bio et un travail de formation en maraîchage est en train de démarrer. "Ces parcelles sont entièrement cultivées à la force généreuse des juments percheronnes et trait d'Auvergne de l'élevage", explique Christine Couturand, gérante de la SARL. "Au vu des résultats technico-économiques, deux autres hectares vont y être consacrés en 2006." Puis, progressivement, le domaine entier (170 ha dont actuellement la majorité est en ferme) devrait être converti.

Des avantages multiples

Pourquoi la traction animale ? Pour Christine Couturand, passionnée par le monde équin, ce travail avec des chevaux de traits présente des avantages multiples, qu'elle ne se lasse pas de rappeler. D'abord physique : il évite la dégradation des sols due au tassement engendré en partie par le poids du tracteur, mais surtout aux vibrations de son moteur. L'utilisation du cheval contribue, de cette façon, à la pérennité de la terre cultivée. Au niveau environnemental, il permet aux légumes cultivés en mode de production bio de ne pas être pollués par un tracteur qui envoie au passage ses métaux lourds sur les légumes... Sur le plan écono-



Le travail du sol en culture avec les chevaux de trait nécessite d'abord une connaissance de l'animal, de son alimentation, des soins d'urgence requis ainsi que l'apprentissage des techniques d'harnachement, la connaissance des règles de sécurité... autant de points abordés au cours de l'initiation.

mique, à l'heure des installations sous le signe de la "petite structure, polyvalence, produits de qualité, vente directe", le cheval de trait occupe une place de choix. En effet, en dehors des temps de travaux agricoles, il ouvre des perspectives au développement de l'activité touristique : non seulement il fait découvrir ou redécouvrir un savoir-faire paysan séculaire, mais aussi, grâce à l'attelage, il offre des possibilités de promenades et de découvertes du milieu aux vacanciers, classes vertes, des personnes handicapées, retraités... Enfin, au niveau de l'éthique, il contribue aux principes du développement durable en donnant, à une clientèle sensibilisée aux produits de qualité et à l'environnement, une image positive de l'agriculture.

C'est pourquoi Le Relay Saint-Yves a décidé de proposer des formations à la traction animale équine, de

l'initiation à la spécialisation et au perfectionnement (1). L'objectif est d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'éducation et à l'utilisation du cheval de trait ainsi que les

techniques de culture en agriculture biologique. Pour aller plus loin dans la mise en place de projets, Le Relay Saint-Yves propose aussi un accompagnement à l'installation de ses stagiaires, assurant, de cette manière, une prestation complète et personnalisée "pour un avenir, dans lequel, l'homme et le cheval seront réconciliés dans une perspective de développement économique rentable et respectueux de l'environnement", comme l'espère Christine Couturand.

Contact : tél. 02 54 25 08 38, relaysaintyves@free.fr, www.lerelaysaintyves.com.

Premières dates des stages de travail du sol : 3-7 octobre, 24-28 octobre 2005, 27-31 mars, 24-25 avril... Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un dispositif Vivea pour les coûts pédagogiques (70 euros pour l'initiation de 2 semaines, 35 euros pour la spécialisation d'une semaine).

Se former à la bio-dynamie

Un BPREA (1) polyculture-élevage adapté à l'agriculture bio-dynamique va débiter en novembre en Alsace, porté par le CFPPA d'Obernai, en partenariat avec le syndicat d'agriculture bio-dynamique.

Son objectif est de donner à des jeunes (souvent issus du milieu non agricole) un cadre pédagogique et diplômant pour approfondir leur apprentissage du métier de paysan. Il permet d'acquérir la capacité professionnelle pour l'installation ainsi que celle d'être ouvrier spécialisé en bio-dynamie. Pour les personnes nées avant 1971, le BPA permet l'installation. Cette formation est axée sur une méthode de connaissance du vivant, d'acquisition d'un savoir-faire à l'écoute de son environnement tant terrestre que cosmique. Ce, pour produire une alimentation capable de répondre à tous les besoins de l'homme.

Une pratique agricole antérieure de 6 mois minimum est exigée (possibilité de stage de pré-formation).

La formation alterne un enseignement basé sur la théorie de Rudolf Steiner et une formation pratique chez un agriculteur en bio-dynamie, maître de stage. Sa durée totale est de 160 jours, soit 1200 heures sur 2 ans, divisée en UC (Unités Capitalisables). L'ensemble de ces UC doit être validé en 5 ans maximum.

(1) Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole, diplôme de niveau IV.

Contact : CFPPA du Bas-Rhin, 44, bd de l'Europe, BP 203, 67 212 Obernai cedex, tél. 03 88 49 99 29 ; fax 03 8 49 99 28, cfppa.obernai@educagri.fr